

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 MARS 2019

Date de convocation et d'affichage : 12 mars 2019.

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19 h 24.

Présents :

Mmes BETTINGER Sylvianne, BEURY Jeanne-Laure, BLUM Catherine, CODAZZI Colombe, BOUCHOT Chantal, DUCHENE Annie, FEVRE Dolly, FINET Odile, FRAENKEL Stéphanie, GARIGLIO Elisabeth, GRAFTEAUX-PAILLARD Marie, GRANDPIERRE Elisabeth, GREMILLET Annie, HELIOT-COURONNE Isabelle, JOLLIOT Marie-France, LE CORRE Marie, LEMELLE Flavienne, LEROY Marie-Thérèse, LEYMBERGER Brigitte, MALARMEY Michèle, MARIE Sylvie, OUADAH Karima, PATELLI Lise, PAUTRAS Marie-Françoise, PETIT Sandrine, PHILIPPON Elisabeth, PORTIER-GUENIN Françoise, RABAT-ARTAUD Nadia, ROBERT Isabelle, ROTH Michèle, ROUSSELOT Nicole, ROUVRE Annie, SAUBLET SAINT-MARS Véronique, SEBBARI Samira, THOMAS Christine, ZAJAC Anna

MM. ABEL Jean-Pierre, ARBONA Philippe, ARNAUD Jean-Jacques, BACHMANN Jean-Marie, BAROIN François, BEAUSSIER Jean-Marie, BERTHOLLE Jean-Paul, BILLET André, BLANCHARD Dominique, BLASCO Thierry, BLASSON Christian, BOISSEAU Dominique, BRANLE Christian, BRET Marc, CASTEX Jean-Marie, CHAMPAGNE Anicet, CHEVALIER Bertrand, COTEL Philippe, DE VILLEMEREUIL Gérard, DEHAUT Francis, DELAITRE Guy, DEMOISSON Daniel, DENIS Valéry, DEON Philippe, DRAGON Jean-Luc, DUQUESNOY Olivier, FARINE Bruno, GACHOWSKI Jacques, GAURIER Claude, GERARD Fabien, GIRARD Marc, GIRARDIN Olivier, GONCALVES José, GRIENENBERGER Daniel, HANDEL William, HONORE Nicolas, HUBINOIS Alain, HUMBERT Christophe, KISSERLI Jean-Marie, LANDREAT Pascal, LECLERC Jean-Claude, LEPRINCE Didier, LEIX Jean-François, MANDELLI François, MEIRHAEGHE Jean-François, MOCQUERY Bernard, MOCQUERY Philippe, MOCQUERY Régis, MONTAGNE Jean-Jacques, MOUILLEFARINE Jean-Claude, PARIGAU Jean-Louis, PEUCHERET Alain, POTTIER Denis, RAGUIN Jacky, RESLINSKI Jean-François, RICHARD Olivier, RIGAUD Jacques, ROBLET Bernard, RUDENT Michel, SAINTON Michel, SAUNOIS Serge, SAUVAGE Philippe, SCHMITT Philippe, SEBEYRAN Marc, SERRA Frédéric, SPILMANN Marcel, TRIBOT Philippe, TRUELLE Hubert, VAN de ROSTYNE Alain, VIART Jean-Michel, VOLHUER Michel, ZWALD Jérémy

Représentés : CHAPLOT Roland par BLOT Gilbert, COLFORT Jacqueline par NICOLLE François, GAILLARD Paul par COSCARELLI Annick, VETTER Claude par SIMON Chantal

Sont excusés et ont donné pouvoir : URBAIN Sandrine à MOCQUERY Bernard, GATOUILLET Marcel à DELAITRE Guy, MOSER Alain à FINET Odile, GANTELET Bruno à HELIOT-COURONNE Isabelle, BAUDOUX Bruno à SERRA Frédéric, BAZIN-MALGRAS Valérie à ROUSSELOT Nicole, BLANCHON David à ZAJAC Anna, MENUET Gérard à CHEVALIER Bertrand, SUBTIL Bruno à ARBONA Philippe, FAURE Gilbert à MEIRHAEGHE Jean-François, COURTOIS Jean-Christophe à DUCHENE Annie

Excusés : GARNERIN David, DESROUSSEAU Pascal, REHN Yves, FRAPIN David, SIMON Véronique, AMILHAU Marie-Pierre, MARTINOT Bruno, RICHARD Sophie, BALLAND Alain, ROTA Colette

Absents : ROYERE Raynald, LEDOUBLE Catherine, BAILLY Jean-Marie

Sont présents mais ne participent pas au vote, étant en conflit d'intérêt : BOUCHOT Chantal, GERARD Fabien, MOCQUERY Bernard, GIRARDIN Olivier, GRIENENBERGER Daniel, PAUTRAS Marie-Françoise, ROUSSELOT Nicole, BACHMANN Jean-Marie, SAINTON Michel, MOCQUERY Régis, GREMILLET Annie, DRAGON Jean-Luc, DEON Philippe, ZWALD Jeremy, ARNAUD Jean-Jacques, ROBLET Bernard, SEBEYRAN Marc, DEHAUT Francis, RUDENT Michel, OUADAH Karima, ZAJAC Anna, RICHARD Olivier, LEYMBERGER Brigitte, BEURY Jeanne-Laure, CHEVALIER Bertrand, HUMBERT Christophe, HELIOT-COURONNE Isabelle, DUCHENE Annie, DENIS Valéry, PHILIPPON Elisabeth, RAGUIN Jacky, RIGAUD Jacques, BRANLE Christian, SAUBLET SAINT-MARS Véronique, BRET Marc, LEPRINCE Didier, BILLET André, BLUM Catherine

Sont excusés et ont donné pouvoir mais ne participent pas au vote par procuration étant en conflit d'intérêt : MOSER Alain, BLANCHON David, MENUEL Gérard, BAUDOUX Bruno, BAZIN-MALGRAS Valérie, FAURE Gilbert, SUBTIL Bruno,

Le Conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance Stéphanie FRAENKEL.

DELIBERATION N°20	Aménagement de la RN77 sur les Communes de Saint-André-les-Vergers, Rosières-près-Troyes et Saint-Germain - Fonds de concours éclairage public - Actualisation du plan de financement
RAPPORTEUR	Annie ROUVRE

Nombre de membres : 136		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
112	75	75			38

Le rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 MARS 2019

**AMENAGEMENT DE LA RN77 SUR LES COMMUNES DE SAINT-ANDRE-LES-VERGERS,
ROSIERES-PRES-TROYES ET SAINT-GERMAIN
FONDS DE CONCOURS - ECLAIRAGE PUBLIC
ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

Exposé :

Depuis le 1^{er} janvier 2019, comme suite à la délibération du 21 décembre 2018, Troyes Champagne Métropole est devenu compétent en matière d'aménagement des entrées d'agglomération, compétence qui s'étend aux trottoirs et accessoires des voies appartenant à l'Etat ou au Département lorsque ceux-ci n'aménagent que la bande roulante.

Dans ce cadre, Troyes Champagne Métropole souhaite accompagner les travaux prévus par l'Etat sur la Route Nationale 77 en 2019/2020 en intervenant sur les accotements par la réalisation d'une liaison cyclable, de trottoirs et des aménagements concourant à la sécurité des équipements.

Cet aménagement cyclable s'inscrit, par ailleurs, dans le développement des itinéraires cyclables d'intérêt national. Il a vocation, à terme, d'être un élément du maillage permettant de relier les voies vertes de l'Agglomération historique à la voie verte projetée entre Roncenay et Saint-Florentin via la requalification de l'ancienne voie ferroviaire.

Ainsi, les aménagements le long de la RN 77 nécessitent le déplacement de l'éclairage public. Ces travaux sont du ressort des Communes de Saint-André-les-Vergers, Rosières-Près-Troyes et Saint-Germain qui adhèrent au Syndicat Départemental d'Energie de l'Aube (SDEA), lequel prendra à sa charge 30% du montant HT des travaux par commune, selon le détail suivant :

- 245 950 € HT pour Saint-Germain dont 172 165 € HT à la charge de la commune,
- 234 000 € HT pour Saint-André-les-Vergers dont 163 800 € HT à la charge de la commune,
- 161 850 € HT pour Rosières-Près-Troyes dont 113 295 € HT à la charge de la commune.

Conformément au guide des aides, Troyes Champagne Métropole a été sollicité par les trois communes pour apporter son concours à hauteur de 50% de la charge résiduelle, sur la base des plans de financement suivants :

Partenaires	Montant- HT	%
Commune de Saint Germain	86 082,50	35%
SDEA	73 785,00	30%
Troyes Champagne Métropole	86 082,50	35%
Total	245 950,00	100%

Partenaires	Montant HT	%
Commune de Saint-André-les-Vergers	81 900,00	35%
SDEA	70 200,00	30%
Troyes Champagne Métropole	81 900,00	35%
Total	234 000,00	100%

Partenaires	Montant HT	%
Commune de Rosières Prés Troyes	56 647,50	35%
SDEA	48 555,00	30%
Troyes Champagne Métropole	56 647,50	35%
Total	161 850,00	100%

Par ailleurs, le Conseil Communautaire a approuvé, par délibération du 26 juin 2018, le plan de financement de ce projet. Suite à des échanges avec les services de l'Etat et les communes concernées, le projet a été amendé faisant évoluer son coût prévisionnel. Ainsi, le coût total estimé du projet (études et travaux) s'élève à 2 500 000 € HT dont 766 500 € HT pour l'aménagement de la liaison cyclable.

Aussi, l'aménagement cyclable pourrait bénéficier d'un taux de subvention via la Dotation de Soutien à l'Investissement local avec un ciblage Cœur de Ville selon le volet « développement de l'accessibilité et de la mobilité ». Cet itinéraire permettra à terme, en effet, de relier le centre de Troyes. Les études et les travaux d'aménagement pourraient également bénéficier du concours financier de la Région Grand Est et du Département de l'Aube.

Le plan de financement actualisé est présenté ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES		
	montant HT			montant HT
Travaux	766 500	Région	45%	344 925
		Etat - Cœur de Ville	20%	153 300
		Conseil Départemental	15%	114 975
		Troyes Champagne métropole Autofinancement	20%	153 300
total	766 500	total		766 500

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'OCTROYER un fonds de concours à la Commune de Saint-Germain, selon le plan de financement ci-dessus, pour la réalisation des travaux d'éclairage public le long de la RN77 d'un montant de 86 082,50 € maximum ;**
- **D'OCTROYER un fonds de concours à la Commune de Saint-André-les-Vergers, selon le plan de financement ci-dessus, pour la réalisation des travaux d'éclairage public le long de la RN77 d'un montant de 81 900 € maximum ;**

- **D'OCTROYER un fonds de concours à la Commune de Rosières-Près-Troyes, selon le plan de financement ci-dessus, pour la réalisation des travaux d'éclairage public le long de la RN77 d'un montant de 56 647,50 € maximum ;**
- **DE SOLLICITER le concours financier de l'Etat, de la Région Grand Est et du Département de l'Aube pour la réalisation de la liaison cyclable le long de la RN 77 ;**
- **D'APPROUVER le plan de financement actualisé relatif à ce projet ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant à signer tout acte administratif et financier à intervenir en application du présent exposé des motifs.**

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote